

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4978

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Si l'indexation des pensions servies sur l'évolution des salaires est une bonne chose, les dérogations qui sont introduites par le présent alinéa sont insatisfaisantes.